

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2022

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 15

Date de la convocation
12/01/22

Etaient présents :

Michel FAVREAU, Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFÉ.

Était absente/excusee :

Mmes Isabelle AUZANNEAU (pouvoir à Elisabeth MICHEL), Françoise GRANDE (pouvoir à Gilles SAUVION), Yves LE MEUR (pouvoir à Anny LAUZIER)

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFÉ

Ordre du jour :

1. Transport scolaire

- Participation de Leigné les Bois de 2019 à 2021

2. Le personnel

- Protection sociale complémentaire

3. Points divers

Début de séance à 20h

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 16/12/2021 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et demande de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour protocole du temps de travail et la convention service commun « la transformation numérique » à l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces rajouts et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1: Transport scolaire de 2019 à 2021 participation de Leigné les Bois

Le Maire informe le Conseil Municipal que la participation communale versée au service transport scolaire du Grand Châtelleraut pour l'organisation des transports desservant les écoles primaires de Coussay les Bois et Leigné les Bois regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), s'est élevée pour :

- 2019/2020 à 5 233,55€
- 2020/2021 à 7 476,50€

Il rappelle que le fonds de concours est payé intégralement par la commune de Coussay les Bois, à charge pour elle, de demander le remboursement (moitié du coût total) à la commune de Leigné les Bois, soit :

- 2019/2020 à hauteur de 2 616,77€
- 2020/2021 à hauteur de 3 738,25€

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la participation de Leigné les Bois pour le transport scolaire de 2109 à 2021.

Point 2: Le personnel

- Protection sociale complémentaire

La note concernant la réforme de la protection sociale complémentaire a été envoyée par mail à l'ensemble des élus afin d'en prendre connaissance.

De plus, la commission du personnel a rencontré la semaine dernière Mme DUMONT (de la MNT) afin d'expliquer et d'apporter des précisions concernant cette réforme.

Monsieur le Maire informe que depuis 2014, les agents bénéficient de la participation employeur pour la mutuelle et la prévoyance à hauteur de 10€ chacune, par contre obligation que ces dernières soient labélisées.

Enfin, une réunion avec l'ensemble des agents va être organisée prochainement avec l'intervention de Mme DUMONT.

Après discussion, le conseil valide le principe de la réforme de la protection sociale complémentaire pour la part mutuelle et prévoyance.

- Protocole du temps de travail

Monsieur le Maire informe que la Préfecture demande aux collectivités de formaliser l'organisation du temps de travail suite aux dernières évolutions réglementaires et notamment le passage au 1607 heures et la fin des régimes dérogatoires. Le Centre de Gestion de la Vienne propose un modèle de protocole du temps de travail adapté en fonction de l'organisation de la collectivité et qui sera soumis au comité technique du CDG et validé par le conseil.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord afin d'établir le protocole du temps de travail de la collectivité.

Point 3 : Grand Châtelleraut

- Convention relative au service commun « transformation numérique »

Grand Châtelleraut demande de renouveler la convention relative au service commun « transformation numérique » afin de permettre éventuellement de travailler avec leur service. Cette présente convention est conclue du 01/10/2021 au 31/12/2026.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention relative au service commun « transformation numérique ».

Point 4 : Points divers

- Été Châtelleraudais 2022

Monsieur le Maire fait part du mail reçu ce jour par le service Tourisme du Grand Châtelleraut afin de préparer les manifestations de « l'Été Châtelleraudais 2022 », une visioconférence est prévue le 26/01/2022. Le mail va être envoyé à la commission culture, loisirs et fêtes.

- Collectif contre les camions de Châtelleraut à Châteauroux

Monsieur le Maire fait part du courrier du Collectif Contre les Camions de Châtelleraut à Châteauroux face à l'insécurité provoquée par le trafic des poids lourds sur la D725/D925 et surtout la traversée de la commune de Peully sur Claise.

Après discussion, le Conseil municipal demande de prendre contact avec le maire de Peully sur Claise afin de connaître son avis.

- Courrier du club de rugby de Grand Châtelleraut

Monsieur le Maire fait part du courrier du club de rugby qui propose des interventions dans la commune.

Après discussion, le Conseil municipal propose de voir avec l'école.

- Intervention de la radio RCF

Monsieur le Maire fait part du rendez-vous avec la radio RCF le 20/01/22 à 14h à la mairie

- Règlement intérieur des marchés

Le règlement intérieur des marchés a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers.

Après discussion, il est demandé de rajouter un formulaire d'inscription. Ce règlement et le formulaire seront validés lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h45



Fait à Coussay les Bois, le 21/01/2022

Le Maire,

Michel FAVREAU

CRS du 18/01/2022